

Herbicides dans une aire de jeux  
PdDNE, le 2 novembre 2011

### **La Ville de Clermont désherbe avec précaution, vraiment ?**

Le 6 septembre 2011, de l'herbicide est pulvérisé à Montferrand sur un sol stabilisé qui sert d'aire de jeux aux enfants du quartier ; ils y jouent pieds nus.

Cette aire est dans un cul-de-sac qui longe la rue des Fossés-sous-le-séminaire. Vérification téléphonique faite : il y a bien eu une sortie Espace verts ce jour-là. Une photo montre un agent avec son pulvérisateur muni d'une cloche verte, destinée à mieux diriger le produit sur la cible, quittant le lieu totalement dépourvu de végétation. Après l'avoir généreusement pulvérisé, photos non prises tant la stupéfaction était paralysante. Il s'agissait sûrement d'un herbicide miracle aux effets instantanés et sans trace.

Un tour de table, toujours téléphonique, dans les services de la Ville, vient expliquer (mais non justifier) cette inquiétante photo.

Zéro phyto apparaît comme un but inaccessible. Les raisons évoqués sont diverses :

1- Il n'y a pas de municipalité qui aurait réussi : on me cite Rennes la soit-disant exemplaire et Lyon l'hypocrite qui a donné la compétence à sa comcom, laquelle pulvérise en toute légalité.

2- Les produits employés sont inoffensifs : cet argument est davantage utilisé à mesure qu'on descend dans la hiérarchie : le chien Rex du Roundup fait encore autorité... et d'ailleurs, pour certains produits, aucun équipement protecteur n'est employé, ni délai respecté pour les promeneurs (enfants) car estimés pas nécessaire.

3- Les produits employés sont forcément nocifs : faut pas rêver ; on respecte les consignes scrupuleusement.

4- Les produits employés sont retirés dès qu'ils apparaissent sur une liste -fort longue et souvent actualisée- qui les interdit. Car il y a la, ou les, molécules actives et les innombrables formulations commerciales.

5- Les produits employés sont recommandés par un organisme appelé e-phyto qui dépend du ministère de l'agriculture, et sont de surcroît labellisés EAJ : emploi autorisé au jardin. Et quand ils sont en outre « non classés », c'est-à-dire dispensés d'étiquetage avertisseur (logo ou lettre), on peut évidemment les utiliser sans inquiétude.

Et, bien sûr, les moyens mécaniques se multiplient, malgré la préférence affichée des agents pour l'intervention chimique.

6- Enfin, comment répondre aux 'privés' qui veulent un trottoir toujours propre, et chez qui les services municipaux ne peuvent intervenir quand leurs jardins hébergent des habitants dangereux (cas des chenilles processionnaires, mais, là, on sort du sujet des herbicides).

Cerise sur la gâteau : le territoire à traiter s'étend alors que les employés diminuent : il faut faire plus avec moins.

Cet argumentaire, plein de bonne foi et de probité candide, est tous azimuths, contradictoire et ancré dans des informations aussi insuffisantes que rendues volontairement incomplètes par ceux-là même qui les diffusent.

Reprenons les arguments :

**Zéro phyto** est un but inaccessible : cela est affirmé comme une vérité fondamentale, dont découle toute la suite des évidences impératives.

Aucune municipalité ne se prive de phytosanitaires ! Mais Volvic a commencé les procédures. Pour y réussir.

**Les produits sont inoffensifs.** Cette information, recueillie auprès de ceux qui les emploient directement, au bas de la hiérarchie, traduit fortement l'affaiblissement des informations le long de la chaîne opératoire. Celui qui manie le pulvérisateur se refuse à admettre qu'il utilise un produit dangereux, tant pour lui que pour le public. Il a fallu presque 10 ans pour que le chien Rex soit convaincu de mensonge devant les tribunaux : Monsanto condamné pour publicité mensongère en octobre 2009 par la chambre criminelle de la Cour de cassation, déjà condamné en 1997 à une forte amende par l'Etat de New York, après une procédure à l'amiable (= plaider coupable).

**Le glyphosate** figure en tête dans la liste des produits cités au téléphone, ce qui est l'occasion d'affirmer que le glyphosate est inoffensif. Certes, la molécule est faiblement 'active' ; le producteur en renforce l'efficacité par des adjuvants considérés par tous comme non toxiques. Une nouvelle action en justice en 2008 a été l'occasion de détailler la formulation commerciale du roundup. Précisons que, tout à fait légalement, seules les molécules actives sont testées pour leur dangerosité. Il n'existe rien de tel pour les formulations commerciales. Le glyphosate étant tombé dans le domaine public en 2002, tous les chimistes ont désormais leur(s) formulation(s) ; l'offre se généralise dans toutes les jardinerie, avec la mention EAJ ; on trouve ces désherbants même en grande surface, près des caisses, là où sont les bonbons destinés aux enfants. Les adjuvants sont des détergents qui ont pour effet de faciliter l'entrée du poison dans la 'cible', les cellules de la plante à tuer. Le POEA, mis en cause dans le roundup de Monsanto, est du 'polyethoxylated tallow fatty amine', un ajout évincé des informations livrées aux utilisateurs et ajouté en proportions variables dans les paquets. Tallow ou graisse animale est aussi employé dans certains savons, y compris des savons dits 'de Marseille' qui portaient naguère, gravée dans le cube original, la mention 'garanti sans suif'.

Du glyphosate, donc, sur les mauvaises herbes de la Ville, mais aussi son produit de dégradation, l'AMPA, plus toxique, qui est détecté aujourd'hui dans presque tous les cours d'eau de France. Dès 2001, avant que l'IFEN publie ses premiers résultats, l'association de pêcheurs TOS anper rapportait que 11 herbicides étaient retrouvés dans les cours d'eau au printemps. Dans le Puy-de-Dôme, le groupe Phyt'eauvergne commis à l'analyse des pesticides dans les eaux brutes en 1996 n'a accepté de détecter glyphosate et AMPA qu'en 2002, au motif que c'était trop difficile. Depuis, les teneurs ne cessent d'augmenter. Pour endiguer cet envahissement, les autorités responsables se tournent vers les municipalités et les jardiniers du dimanche, car ces produits sont surtout détectés à la sortie des stations d'épuration.

NB : ce qui a été constaté à la sortie de la STEP de Cournon ne suffit pas à expliquer la généralisation des détections dans la France entière. Toutes ces informations sont donc valables pour tous les autres désherbants dont les adjuvants, comme les produits de dégradation, restent inconnus des utilisateurs, agriculteurs comme jardiniers ou employés des Villes.

**Les produits sont retirés** dès qu'ils apparaissent sur une liste officielle. Voilà qui complique singulièrement l'organisation des services de la Ville. Consulter, pour être en règle, cette interminable liste des formulations commerciales qui ne donne que le nom inscrit sur la boîte. Comment choisir le produit de remplacement ?, car la Ville joue sur plusieurs molécules et s'efforce de réduire les 'passages' à 2 ou 3 par an, afin d'éviter que les plantes deviennent

résistantes au poison. Que faire des restes ? Suivre les consignes diffusées par le fabricant : vider, rincer, confier les emballages à ADIVALOR, ou aux déchetteries grand public. Tout part dans l'évier et à la station d'épuration ! quelle indigence, conseillée sans honte par les fabricants et acceptée de tous... Alors que, sur les mêmes emballages, il est recommandé de ne pas 'rejeter dans l'environnement'. Et voilà les services de la Ville, comme nous tous, les agriculteurs en tête, rendus incapables de raisonner par des informations contradictoires.

**On suit les informations de e-phyto**, organisme qui dépend du ministère de l'agriculture. Et pourquoi ne pas faire confiance à ce conseiller officiel ? Qui donne des infos si minimalistes et si tronquées qu'elles en deviennent fausses et dangereuses. Tout est fait, semble-t-il, pour minimiser les effets des 'phytosanitaires'. Les essais de toxicité, qui portent sur la molécule et non sur la formulation commerciale, sont résumées par des lettres et des logos pas toujours détaillés par e-phyto. En outre deux barrages contre l'information du public, comme des spécialistes, sont hautement construits : la mention EAJ qui ouvre l'emploi au jardinage (= contradictoire : inoffensif ET efficace) ; et la mention 'non classé' qui, malgré une liste détaillée parfois inquiétante, et non donnée par e-phyto, dispense le vendeur de tout avertissement sur l'emballage.

#### **Petite recherche sur les produits désherbants utilisés :**

La liste n'est peut-être pas exhaustive, et les recherches sur le net sont fastidieuses ; on comprend que les Services n'y passent pas leur temps. Est-ce pour autant le travail des usagers ?

**Verdysgold** : Dow agro sciences, glyphosate sel d'isopropylamine. Pour zones non cultivées, traitement en localisé. Non classé, les adjuvants sont végétaux. Non classé ne veut pas dire inoffensif, cela semble être une dispense d'étiquetage des symboles, N ou Xi, voir plus bas. Un adjuvant végétal n'en est pas moins un détergent !

**Touch down** : Syngenta, phosphonaméthyl glycine, classé N = nocif pour l'environnement ; ne pas rejeter dans l'environnement. Quelle consigne ! les fiches techniques conseillent ainsi l'élimination : vider, rincer, éliminer les emballages, via ADIVALOR, ou déchetterie. Vider où ? dans l'évier ??? Les services de la Ville n'ont pas de Biobac qui leur semblent réservés à l'agriculture plus grosse utilisatrice de ces produits, efficaces en outre, dit-on, quand on y met de la terre 'traitée', en espérant que les bactéries ont eu le temps et la capacité de muter pour 'éliminer' (comment ???) les molécules toxiques. Supposition qui, au passage, ouvre la porte à tous les déversements de phytosanitaires, puisque les bactéries seraient capables de réguler tous les excédents...

**Dhebax Duo** : ???, usage professionnel débroussaillant ; utilisable pour cultures bio ; contient du 2,4-D. Alors là ! le 2,4-D est interdit en Suède, Norvège et Danemark, interdit depuis 2006 dans parcs et jardins par le Québec (Canada), suite à une méta analyse commandée par les services de santé de la prrovince. Un des interlocuteurs précise qu'il n'emploie pas de 2,4-D pour Clermont !!! Le 2,4-D en Bio ! on se pince !

**Valdorflex** : Bayer, Non classé, révisé le 4 décembre 2009. Mais ses composants, selon la fiche Bayer- et pas seulement e-phyto, le sont, N et Xi : Diflufonican 36% ; iodosulfuron-méthyl-sodium, 1% = N ; polymère aromatique sulfoné (sel de sodium), Xi, 1<20% ; tensioactif anionique, Xi, 1<20% ; Kaolin, 25%. (noter les proportions : vagues : chacun des deux adjuvants y participe pour moins de 20%, et tous deux sont irritants). La fiche le note en outre R

50/53 = très toxique pour les organismes aquatiques et pour l'environnement ; S 35 = se débarrasser avec les précautions d'usage (vider, rincer !) ; S 57 = éviter toute contamination du milieu ambiant (quel humour !) et R 36 = irritant pour les yeux.

**Tradianet gazon** : un des derniers achetés ? tradiagri (qui est-ce ?) ; homologué provisoirement en 1998, puis révisé en 2011 ; 2,4-D ; mecoprop. Les symboles suivants sont notés via le net et probablement non portés sur l'emballage: R 38, 22, 41, 43, 50/53. Toxicologie Nn = nocif et N = dangereux pour l'environnement.

**Stratège L** : homologué en 2003, non classé ; BHS (?) ; oxyfluorène ; pendiméthaline : R 52 ; S 20/21, 13, 46. « consulter l'étiquette ». Conseil expéditif destiné à rendre l'utilisateur 'responsable', alors que les infos sont systématiquement chichement distribuées.

### **Conclusion provisoire**

Même les « responsables environnement » ne disposent que d'informations très parcellaires, et en outre livrées de façon contradictoire. La composition ne donne que les matières actives, faisant l'impasse sur les adjuvants. Or ce sont eux qui, par 'effet tensio-actif' de ces détergents, facilitent la pénétration du produit sur les feuilles, notamment.

Les précautions d'emploi sont soit non mises en pratique (biobac et strict habillement) soit très officiellement totalement ridicules 'laver, rincer'.

La binette est toujours aussi mal considérée, à la rigueur le 'fil' ...

Et tout cela part gentiment dans la station d'épuration puis dans l'Allier.

Les trois derniers arguments sont affaire 'politique' de base, information -et pas seulement communication- des citoyens.

Ce serait le prétexte, pour une municipalité voulant atteindre le Zéro phyto, l'occasion d'engager un vrai dialogue citoyen avec ses administrés.

Un dernier argument en faveur du Zéro phyto : c'est une contribution importante à la politique de prévention des captages, si négligée par toutes les autorités. On préfère engager de coûteuses techniques de « purification », qui commencent par larguer quelques molécules actives (= poison) dans les eaux captées au lieu de développer honnêtement des actions efficaces. Ce qui revient à dissuader les usagers de s'informer...